

N° CG 2007/II-119/09
Séance du 2³ MARS 2007

DEVENIR DU PARC DE WESSERLING

Le Conseil Général,

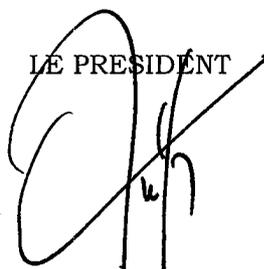
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le compte rendu de la réunion des 4 commissions en date du 26 janvier 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies et des débats en Séance Plénière du 23 mars 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Acte les orientations retenues par les 4 commissions lors de la réunion du 26 janvier 2007,
- ❖ Donne délégation à la Commission Permanente pour lancer l'appel à projets, pour valider le cahier des charges correspondant à cet appel à projets, et choisir le candidat retenu,
- ❖ Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet appel à projets.



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions